



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Saône-et-Loire

Commune : Simandre

Autres communes :

R500

Appellation : Nécropole protohistorique d'Ormes-Simandre

Monument(s)

Appellation : Nécropole protohistorique d'Ormes-Simandre

Protection : classement

Arrêté : classement le 20/03/2015

Étendue de la protection : Considérant que la conservation de la nécropole d'Ormes-Simandre à ORMES et à SIMANDRE (Saône-et-Loire) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public, en raison de son étendue, de sa cohérence et de son bon état de conservation, qui en font une importante source d'informations sur les sociétés des VIII^e et VII^e siècles avant J.-C., est classée au titre des monuments historiques une partie de la nécropole d'Ormes-Simandre à ORMES et à SIMANDRE (Saône-et-Loire), y compris ses parcelles d'assiette, telles que teintées en rouge sur les deux plans ci-annexés, et les vestiges archéologiques qu'elles contiennent, correspondant aux parcelles n° 227, 229, 230, 232, 233, 234, 235, 237, 244, 245, 247, 248, 249, 250, 253, 255, 256, 452, 455, 456, 461, 462, 463, 464 et 471, de la section D du cadastre de la commune d'ORMES (Saône-et-Loire), et aux parcelles n° 438, 439, 440, 441, 443, 457 et 552 de la section E du cadastre de la commune de SIMANDRE (Saône-et-Loire)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.